

VILLE DU VESINET

CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12
du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal du Vésinet se réunira à la Mairie le :

JEUDI 11 OCTOBRE 2018 À 20 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2018

Projets de délibérations :

FINANCES

1. Délibération n°1262-1 : Octroi d'une subvention complémentaire au Centre communal d'action sociale (CCAS)
2. Délibération n°1262-2 : Dévolution du boni de liquidation de l'Association du Centre des Arts et Loisirs (ACAL) à la Ville du Vésinet
3. Délibération n°1262-3 : Apport en compte courant de la Ville du Vésinet à la Société publique locale (SPL) Culture Loisirs Arts et Spectacles (CLAS)
4. Délibération n°1262-4 : Décision modificative 2018/01 de la Ville du Vésinet
5. Délibération n°1262-5 : Communauté d'agglomération : approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2018

RESSOURCES HUMAINES

6. Délibération n°1262-6 : Modification du tableau des emplois
7. Délibération n°1262-7 : Convention de mise à disposition d'un conseiller en organisation et ressources humaines du centre de gestion au sein de la mairie du Vésinet

AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Délibération n°1262-8 : Fixation des tarifs du cimetière du Vésinet

MARCHÉS PUBLICS

9. Délibération n°1262-9 : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes du SIVOM de la Boucle pour la fourniture de couches pédiatriques jetables

ADMINISTRATION GENERALE

10. Délibération n°1262-10 : Convention entre la Ville du Vésinet et la Ville de Montesson pour le rétablissement d'une liaison piétonnière sécurisée entre deux écoles au travers du stade des Merlettes
11. Délibération n°1262-11 : Convention avec le centre interdépartemental de gestion pour l'externalisation de prestations afférentes au règlement général sur la protection des données
12. Délibération n°1262-12 : Remplacement d'un Conseiller municipal au sein des différentes commissions et organismes divers dans lesquels il siégeait

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Questions diverses

Fait à la Mairie, le 5 octobre 2018

Le Maire,

Bernard GROUCHKO

